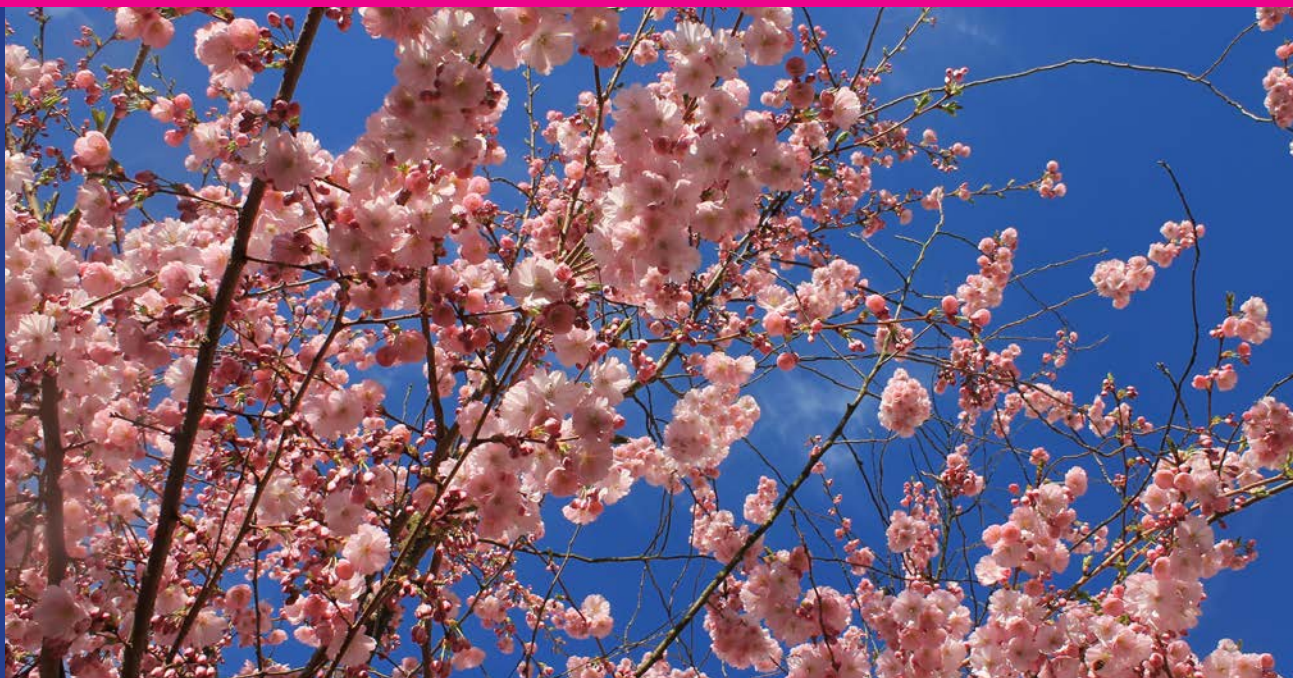




N°13- Juin 2015



Gardoulens, Gardoulènes

Quelques mots pour vous tenir informés de l'avancée des dossiers engagés par le conseil municipal :

- Le dossier de la résidence Saint Antoine reprend de l'essor après une rencontre avec le directeur général de Grand Delta Habitat qui étudie actuellement les possibilités de nous accompagner sur ce projet.

- Nous avons rencontré les services de la préfecture et un cabinet d'urbanistes pour mieux définir les modalités de révision de la carte communale et l'élaboration en parallèle d'un Plan Local d'Urbanisme pour notre commune.

- Côté CCAOP, même si le conseil communautaire a voté avec une grande majorité une fusion avec la CCPRO (territoire autour de Sorgues et Orange), le calendrier préfectoral de révision de la carte intercommunale ne semble pas être la priorité du moment. Par conséquent la fusion de nos territoires respectifs ne semble pas envisageable avant le 1er janvier 2018.

- Dans le but de mieux préserver l'environnement et de maîtriser les coûts de collecte, traitement et valorisation de nos déchets, le prochain conseil communautaire votera pour ou contre la mise en place d'un dispositif incitatif (facturation individuelle du service apporté).

Pour terminer ce préambule, je ne peux passer sous silence les récents actes de vandalisme sur les murs de l'école et la porte de la cantine. Quel sens pouvons-nous donner à ces comportements ?

Enfin toutes nos félicitations aux associations qui oeuvrent pour la vie du village comme très récemment l'Entr'acte pour l'organisation de la 14ème fête de la musique malgré une météo bien peu clémente...

Bonne lecture à tous  
Fabrice Leune - Maire de Lagarde Paréol

## Focus sur ...

Malgré le mauvais temps qui s'est invité en fin de soirée et qui lui aussi a joué sa partition, **la 14ème fête de la musique** a remporté un franc succès. D'un point de vue musical, il y en avait pour tous les goûts et donc pour tout le monde, les jeunes comme les moins jeunes. Ils ont pu apprécier les talents de tous les musiciens (à noter la présence de 31 formations musicales) ayant répondu à l'invitation de l'entr'Acte, association organisatrice de la soirée.

L'article complet sera disponible dans le prochain numéro



# Activités périscolaires

Chers administrés, chers parents, il est temps de faire le point sur les activités périscolaires que la mairie a mis en œuvre en concertation avec les enseignantes et les parents. La réforme des rythmes scolaires, pour mémoire, a rétabli l'horaire de classe le mercredi matin, dans un souci louable de rééquilibrer la semaine. Ce faisant, elle libère trois heures hebdomadaires dédiées à des activités périscolaires laissées au choix des municipalités. A Lagarde-Pareol, nous avons confié l'organisation et la coordination de ces activités à notre référent école Michel Gomez, qui connaît assez bien l'Education Nationale....

Il a donc fallu, avant de mettre en place ces activités, soumettre aux autorités académiques un « Projet Educatif de Territoire » (PEDT), indiquant les activités envisagées, l'encadrement prévu, l'horaire choisi (pour nous, le mardi et le vendredi de 15h à 16h30). Outre cela, il nous a fallu mettre en place un « Centre de Loisirs sans Hébergement » (CLSH), assurant l'accueil des enfants sous l'autorité d'un directeur (M. Gomez provisoirement). Tout cela a été mis en œuvre en septembre- octobre, et nos activités ont pu vraiment débiter à la rentrée des vacances de Toussaint. Après avoir réglé toutes ces

contraintes administratives, il nous a ensuite fallu prévoir des activités diverses, équilibrées (culturelles, sportives, manuelles). Nous avons pour les animer fait appel aux bénévoles du village, et à des animateurs extérieurs. C'est ainsi que nous avons pu mettre en place des séquences de trois semaines attractives :



*En novembre-décembre, nous avons ainsi proposé :*

Une commémoration de la guerre 14-18 (Carine Bonnefoy) - Des ateliers créatifs (Nadine Nyai, Carmella Perez) - Des activités ludiques (Carine Bonnefoy) - Une séquence « photographie » (Sophie Prophète) - Un atelier « lecture » (Madame Le Gentil) - Une séquence « Histoire des Arts-Patrimoine » (Nadine Mille) - Un atelier « pâtisserie » (Sylvie Blanc, Jean Dalzon) - Un atelier « anglais » (Mildred Heuts).





## En janvier-février, nous avons pu proposer :

Des ateliers créatifs (Nadine Nyai, Carmella Perez) - Un atelier «Anglais» (Mildred Heuts) - Une séquence «Epiphanie» (Nadine Mille, Nadine Nyai) - Un atelier photo (Sophie Prophète) - Une séquence «sécurité» (pompiers de Sainte-Cécile) - Une séquence «théâtre en provençal» (Monique Goumarre).



## En mars-avril, nous avons proposé :

Une activité «cerfs-volants» (association Turbulence de Bollène)  
L'atelier «poney» (Carine Bonnefoy)  
L'atelier créatif «carnaval» (David Ribes, Nadine Nyai)  
Un atelier «fresque murale» (Vincent Makowski)  
L'atelier photo (Sophie Prophète)  
L'activité «chanson provençale-Carmentran» (Monique Goumarre)



Comme vous le voyez, nos enfants sont plutôt gâtés à Lagarde-Paréol, et toutes ces activités leur permettent de découvrir des horizons différents, tous enrichissants. Pour la fin de l'année, nous aurons encore quelques belles surprises à vous offrir. Mais qu'il nous soit permis d'ores et déjà de remercier chaleureusement les animateurs et les bénévoles qui se sont investis avec beaucoup de générosité dans ces projets périscolaires.

Un mot tout particulier de remerciement également au personnel communal qui en assure en

grande partie l'encadrement : Carine Bonnefoy, Carmella Perez, Sylvie Blanc. Un grand merci également à nos élus, qui ont joué le jeu de cette réforme et accepté les investissements indispensables, et permis l'agrandissement de la cour de l'école.

Un dernier remerciement pour les parents et le Foyer de Lagarde, qui ont également pris toute leur part dans cette aventure administrative et pédagogique qui vous pouvez le constater est loin d'être un long fleuve tranquille!

# Histoire du Village

Blason, oppidum ... voilà qui mérite quelques explications

Tous les Gardoulens connaissent le blason de leur village : il orne tous les courriers municipaux et même le parvis de la mairie. Sa description dans le vocabulaire héraldique donne : « d'azur à deux clés en sautoir, d'or, au chef de sable chargé d'une étoile à seize rais, d'argent » ... on pourrait penser que ce blason est très ancien ... en réalité, il a été adopté par le Conseil municipal en 1973.

Que signifie ce langage un peu obscur : « D'azur » désigne bien sûr le fond bleu sur lequel se détachent « les 2 clés en sautoir », c.a.d. disposées en croix de St André, qui rappellent l'appartenance au pape ; « chef de sable » indique la couleur noire occupant le tiers le plus haut du blason avec « l'étoile d'argent à 16 rais ». Voilà qui est bien plus mystérieux : cette étoile (ou comète) est l'emblème de la maison des Baux qui prétendait tirer son origine du roi mage Balthazar (d'où la comète) et sa fière devise, « Au hasard Balthazar ». Cette puissante maison féodale apparue au X<sup>e</sup> siècle, posséda près de 89 fiefs répartis dans toute la Provence (dont la principauté d'Orange), appelés « terres baussenques ». C'est le Comte de Toulouse qui en 1237 remit un quart du château de Lagarde à Raymond de Baux.

Mais remontons plus loin dans l'histoire de notre village, et même très loin, jusqu'à la Préhistoire. L'« oppidum », situé au point le plus haut de Lagarde nous y invite : ce terme latin désigne un refuge et poste d'observation, sans eau ni réserve de grains, le plus souvent fortifié de remparts de pierres. Les « oppida » correspondent à la sédentarisation, au VI<sup>e</sup> s., de peuples qualifiés par les Grecs de « Ligures » peut-être appellation péjorative, venant d'un mot grec signifiant « braillard » (déjà!). Ils occupèrent dès le 1<sup>er</sup> millénaire, de l'âge du bronze à l'âge du fer, ce qui correspond aujourd'hui au Massif d'Uchaux ; et sur la commune de Lagarde, ils ont créé 2 oppida, le premier près duquel a été bâti le village actuel, le 2<sup>e</sup> étant celui de la Brochetière (situé au Sud du village ; son enceinte de pierres sèches s'identifie encore, malgré la végétation). En fait, de nombreux morceaux d'outillage retrouvés dans la plaine qui s'étend au pied de Lagarde prouvent une présence humaine bien longtemps avant, il y a environ 17 000 ans ! Au Néolithique, les hommes se seraient réfugiés sur les bords du Massif d'Uchaux. Dans un abri souterrain découvert Quartier St Martin on a retrouvé une nécropole de 12 tombes à incinération, contenant des bracelets, des épées et des vases, un polissoir et une masse en pierre polie.

Revenons à des temps moins anciens : vers -700-600, les Grecs, hardis navigateurs, remontèrent la vallée du Rhône, puis l'Ouvèze et l'Aygues, en introduisant la culture de la vigne (qui poussait à l'état sauvage) et de l'olivier.

Vers le IV<sup>e</sup> s. av. J.C., les Celtes du Nord, nos « ancêtres les Gaulois » envahirent massivement la vallée du Rhône, saccagèrent la région, repoussant les Ligures et s'emparant de leurs terres : le territoire de Lagarde fut occupé par la tribu des Tricastini.

Plus tard, ce fut au tour des Romains de conquérir et coloniser la Provence: la Narbonnaise était à peu près constituée vers 118 av. J.C. Les campagnes furent rationnellement mises en exploitation ; les Romains, après avoir asséché les marais, tracèrent un quadrillage orthogonal, les centuries (carrés de sept-huit cents mètres de côté) pour diviser le sol en lots réguliers distribués aux colons, refoulant les populations locales - ici, les Tricastini - dans les régions les moins fertiles. Et comme ils étaient des gens organisés, ils consignèrent ce découpage sur un grand cadastre gravé sur des plaques de marbre dont des fragments ont été retrouvés et sont conservés au musée d'Orange (le cadastre B, d'Orange à Montélimar, englobait la majeure partie du domaine des Tricastini. Malheureusement il ne reste que peu de fragments de cette partie). Deux mille ans après, ce découpage se retrouve sur le terrain, à travers les limites de parcelles

Enfin, pour terminer ce petit tour de l'histoire ancienne de notre village, réservons une place à part à un fait célèbre : en 218 av. J.C. Hannibal, avec 50 000 hommes et 37 éléphants, parcourut notre région en direction de l'Italie ; l'hypothèse la plus vraisemblable est qu'il traversa le Rhône près d'Orange, puis s'enfonça dans notre pays en suivant la vallée de l'Aygues. Des textes racontent que des éclaireurs ont fouillé le massif d'Uchaux (et donc Lagarde) à la recherche d'ennemis (?).

Sources : Dictionnaire de la Provence et de la Côte d'azur - Larousse 2002 - Grande et petite histoire de Sérignan - F. Raymond 2006

CLIO





## Opération Patrimoine à Lagarde-Pareol

Très belle journée conviviale dimanche 15 mars dernier. A l'initiative de la mairie, une opération « patrimoine » avait été lancée pour sauvegarder et mettre en valeur le patrimoine culturel de l'église Saint Antoine. Avec l'appui toujours efficace et dévoué des paroissiens et de l'association « L'entracte » chère à Monique Goumarre, un repas était préparé et servi dans la salle polyvalente. Après les quelques mots d'accueil du premier édile, Fabrice Leane, la déléguée au Patrimoine, Martine Gras, expliquait en préambule le projet de restauration envisagé par la commune : il s'agit de restaurer deux belles œuvres de l'église, une vierge en plâtre doré du XVIIIème siècle et un tableau du XIXème, dit « du Rosaire » (voir notre numéro d'octobre).



Outre les bénéfices de la journée, cette restauration délicate et coûteuse, passe par des dons et des souscriptions individuels à la Fondation du Patrimoine, dons en partie déductibles des impôts, comme les dons à d'autres associations d'intérêt public. Les renseignements et les références de la Fondation du Patrimoine sont disponibles sur le site officiel de la commune.

Après ces informations indispensables, les participants et généreux donateurs étaient conviés à partager dans une belle ambiance le repas mitonné par le traiteur Pilou de Camaret, avec au menu « pieds paquets », ou « poulets aux écrevisses ».



En fin de repas, deux tombolas vinrent animer la digestion avec un « juste poids » et un « juste prix » fort prisés. Les bénéfices de l'opération seront bien entendu reversés intégralement pour la souscription afin d'amorcer la restauration évoquée plus haut.

La mairie adresse un grand merci à tous pour leur présence et leur générosité.

Prochain rendez-vous pour la journée du patrimoine, en septembre.

Comment souscrire à ce projet ?

Il faut se connecter sur le site Internet de la fondation de patrimoine (lien ci-dessous) :

<https://www.fondation-patrimoine.org/fr/national-0/aides-au-patrimoine-83/faites-un-don-a-un-projet-57#>



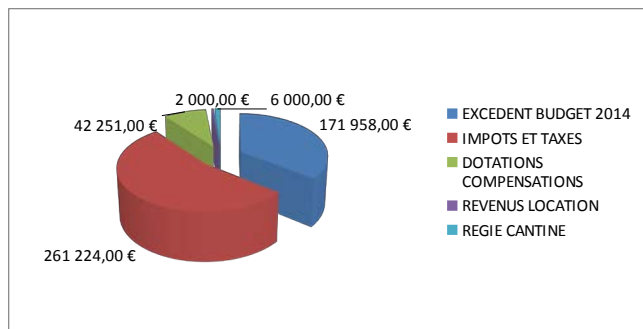
Il faut cliquer ensuite sur le projet et ce dernier s'affiche en détails. Vous cliquez sur « Je fais un don » ou vous téléchargez le bulletin de souscription (don par chèque). La fondation du patrimoine vous enverra un reçu de don. NB : Le projet n'apparaît pas encore, ce dernier est en cours d'instruction.

## FOCTIONNEMENT

BUDGET COMMUNAL 2015 LAGARDE PAREOL

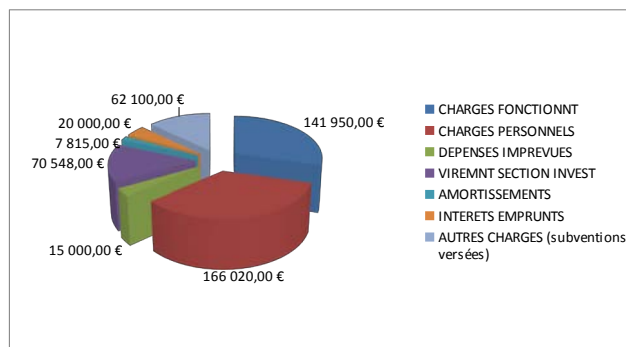
FOCTIONNEMENT  
RECETTES 483 433 €

EXCEDENT BUDGET 2014	171 958,00 €
IMPOTS ET TAXES	261 224,00 €
DOTATIONS COMPENSATIONS	42 251,00 €
REVENUS LOCATION	2 000,00 €
REGIE CANTINE	6 000,00 €



FONCTIONNEMENT  
DEPENSE 483 433 €

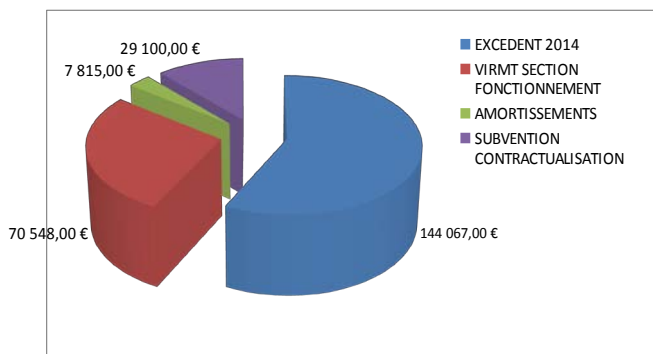
CHARGES FONCTIONNNT	141 950,00 €
CHARGES PERSONNELS	166 020,00 €
DEPENSES IMPREVUES	15 000,00 €
VIREMNT SECTION INVEST	70 548,00 €
AMORTISSEMENTS	7 815,00 €
INTERETS EMPRUNTS	20 000,00 €
AUTRES CHARGES (subventions versées)	62 100,00 €



## INVESTISSEMENT

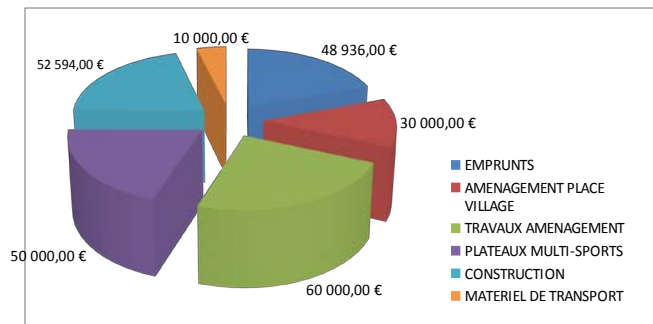
RECETTES 251 530 €

EXCEDENT 2014	144 067,00 €
VIRMT SECTION FONCTIONNEMENT	70 548,00 €
AMORTISSEMENTS	7 815,00 €
SUBVENTION CONTRACTUALISATION	29 100,00 €



INVESTISSEMENT  
DEPENSES 251 530

EMPRUNTS	48 936,00 €
AMENAGEMENT PLACE VILLAGE	30 000,00 €
TRAVAUX AMENAGEMENT	60 000,00 €
PLATEAUX MULTI-SPORTS	50 000,00 €
CONSTRUCTION	52 594,00 €
MATERIEL DE TRANSPORT	10 000,00 €



## TAUX D'IMPOSITION 2015

TAXE D'HABITATION	9,51%
TAXE sur le foncier Bâti	17,95%
TAXE Foncière sur le non-Bâti	62,60%



## DEBROUSSAILLEMENT OBLIGATOIRE AUTOUR DES HABITATIONS EN ZONE FORÊTS :

La mairie en partenariat avec l'ONF va procéder au contrôle du débroussaillage réglementaire aux abords des constructions situées à l'intérieur et à moins de 200 m de forêts.

Obligation de débroussailler les abords de toutes constructions :

- dans un rayon de 50 mètres autour des bâtiments, piscines, abris jardin y compris.

- 3 mètres de part et d'autre des chemins privés y donnant accès.

Le débroussaillage vous protège et protège aussi la forêt. C'est une obligation aussi vis-à-vis des assurances.

Ces travaux sont à la charge du propriétaire de la construction. Si le rayon de 50 mètres déborde sur des terrains riverains, le propriétaire riverain ne peut s'opposer à la réalisation des travaux de débroussaillage. Il doit être averti, peut réaliser lui-même les travaux s'il le souhaite et conserve la propriété du bois coupé. En cas de refus d'accès à sa propriété, l'obligation de débroussaillage est mise à sa charge.

Courant mai et juin 2015, les habitants des quartiers des Serres, des Volonges, des Tartarus, des Planes et du village vont recevoir un courrier leur précisant que les agents de l'ONF effectueront un contrôle fin mai, début juin.

Suite à ce contrôle, un délai pour la réalisation éventuelle de la mise en conformité sera impartie.

Fin de ce délai, si les travaux ne sont toujours pas réalisés, un PV pourra être dressé ainsi qu'une nouvelle mise en demeure.

NB : une première visite de contrôle avait été réalisée courant 2009 / 2010.

**ARRETE EMPLOI DU FEU - SYNTHESE GRAND PUBLIC**

**TOUT BRULAGE DE DECHETS VERTS ISSUS DES MENAGES, DES PROFESSIONNELS ET DES COLLECTIVITES PUBLIQUES EST INTERDIT**  
(infraction réprimée par l'art. 131-13 du code pénal)

POUR LES CAS DEROGATOIRES CI DESSOUS: INCINERATION POSSIBLE UNIQUEMENT DE 08h00 à 16h30

**ZONE 1** Vous êtes propriétaire d'une habitation ou exploitant agricole  
Incinération possible : selon les périodes ci-dessous, uniquement si les déchets verts sont générés ou liés à une obligation légale de débroussaillage (voir tableau de l'ONF) ou du code forestier - directement à l'exploitation agricole.  
EN RESPECTANT CE CALENDRIER

Janvier/Avril	1er Mai à 15 Juin	16 Juin à 1 Mai	1er Juin à Octobre	1er Octobre à fin de l'année
POSSIBLE	INTERDIT	POSSIBLE	INTERDIT	POSSIBLE

**ZONE 2 et 3** Vous êtes exploitant agricole  
Incinération possible toute l'année, uniquement si les déchets verts sont générés ou liés directement à l'exploitation agricole.

**ZONE 3** Vous êtes exploitant agricole  
Écologiquement possible au cas de la limite des 400m de la zone boisée.

**DANS TOUS LES CAS, INCINERATION INTERDITE SI VENT > 40 km/h RAFALES COMPRISES OU EPISODE DE POLLUTION ATMOSPHERIQUE**

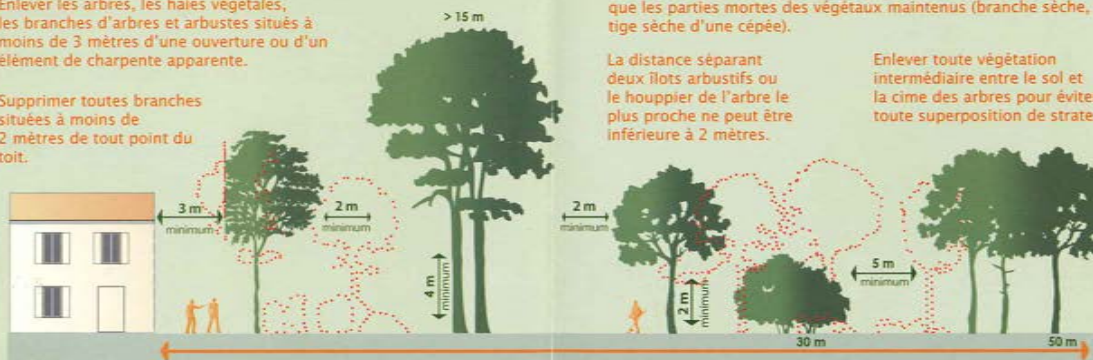
<http://www.vaucluse.gouv.fr/ia-reglementation-relative-a-c6286.html> Validé en Sous Commission Jeux de Forêts du 11.12.2014

## Les modalités du débroussaillage réglementaire

Le débroussaillage consiste à réduire la quantité de combustible végétal, afin de diminuer l'intensité de l'incendie et de limiter sa propagation.  
L'arrêté préfectoral du 18 février 2013 définit les travaux à effectuer :

Aux abords immédiats des bâtiments :  
Enlever les arbres, les haies végétales, les branches d'arbres et arbustes situés à moins de 3 mètres d'une ouverture ou d'un élément de charpente apparente.

Supprimer toutes branches situées à moins de 2 mètres de tout point du toit.



Enlever les arbres en densité excessive de façon à ce que chaque houppier soit distant d'au moins 2 mètres des houppiers voisins (à l'exception des arbres d'une hauteur supérieure à 15 mètres dont l'élagage dépasse 4 mètres et sous lesquels aucune végétation intermédiaire n'est présente).

### Zone à débroussailler

Élaguer les arbres conservés jusqu'à une hauteur minimale de 2 mètres.  
Détruire la végétation arbustive au ras du sol.

A plus de 30 mètres de la construction, des îlots de végétation arborée d'une surface de 50 m<sup>2</sup> maximum séparés de 5 mètres les uns des autres pourront être conservés.

Afin de garantir la meilleure sécurité pendant la période estivale, les travaux doivent être réalisés selon l'ensemble de ces prescriptions avant le 31 mai de chaque année.

Attention, il faut débroussailler et maintenir en état débroussaillé, ce qui signifie que vous devez répéter cette opération chaque fois que les repousses créeront un tapis trop inflammable et trop dangereux.

Cela implique un passage au moins tous les 2 ans les premières années, qui pourra s'échelonner ensuite tous les 3 ou 4 ans en fonction de l'évolution du couvert végétal et des conditions climatiques.

Le débroussaillage

Le débroussaillage



# Les associations retour en images

## *Le comité des fêtes*

Fête Irlandaise - Lagarde Paréol adopte les couleurs de l'Irlande.

Le comité des fêtes a rencontré un beau succès le samedi 11 avril avec sa fête irlandaise qui a attiré de nombreux participants.

Tout avait été réfléchi pour que cette fête soit joyeuse et réussie, de la décoration jusqu'à l'ambiance.

Jeux et activités en plein air d'inspiration celtique (Fléchettes, lancer de bûches, planter de clous, Tir à la corde, jeux de la grenouille, jeux de quilles...) ont été proposés au public. Petits et grands ont ainsi mesuré leur adresse et force.

Pendant que certains testaient leur force, d'autres se laissaient transporter par les légendes et contes celtiques. Un grand merci à Jean-Louis Sauzade. Le public était tout ouïe.

Des notes irlandaises se sont ensuite élevées dans les airs. Le groupe « Clifden Ramblers », duo irlandais composé de Michael Carey et de Joe Gibson, a donné le ton du début de soirée. Le groupe Arann, trio de musique traditionnelle irlandaise, a pris la relève en offrant au public un voyage musical au beau milieu de l'Eire.

Environ 200 repas, préparé par Référence Traitteur de Ste Cécile Les Vignes, ont été servis. De même la petite restauration fut prise d'assaut et n'oublions pas l'élément principal d'une fête irlandaise : la bière (Coq Hardy, Killkenny et Guinness).

En seconde partie, le très festif groupe « Clifden Ramblers » reprit de plus belle. Des airs les plus connus (Molly Mallone, Whiskey in the jar) ont été repris en chœur par toute l'assistance

dans une salle comble avant de laisser place à la danse jusqu'à une heure avancée de la nuit.

Très belle réussite, un grand merci à tous. Le comité des fêtes compte d'ailleurs rééditer cette fête. Nous vous attendons tous...

Et pourquoi pas aussi en offrant un petit coup de main pour que cela soit encore un grand souvenir.





# Les associations

## Le Foyer

CARNAVAL - LAGARDE PAREOL AU PAYS DES MERVEILLES

C'est sous l'égide de l'association « Le Foyer de Lagarde Paréol » que les enfants de l'école ont comme chaque année fêté joyeusement carnaval.

Rassemblés dans la cour de l'école, les enfants costumés autour du thème « Alice au pays des Merveilles » et encadrés par les parents ont accompli un tour de village à la recherche des œufs puis dans les différents quartiers de Lagarde au moyen du tub, prêté généreusement par Mildred et Robs Heuts et joliment décoré pour l'occasion.

Vint alors le procès du Carmentran. Après avoir entendu tous les reproches des enfants, ce dernier fut condamné à être emprisonné.

Même nos amis irlandais sont venus assistés à

la scène.

Tout le monde s'est retrouvé ensuite à la salle de des fêtes pour partager ensemble le crepeau et pour finir la soirée par un karaoké. Petits et grands ont poussé la chansonnette. Soirée magnifique et mémorable.....

Merci à tous ceux qui ont participé à la généreuse collecte des œufs et merci à l'ensemble des personnes qui ont participé au carnaval. Et à l'année prochaine.....



# Les associations

## Lagarde Paréol Environnement

Lagarde Paréol Environnement est une association loi 1901.

Elle a pour objet la défense de l'environnement dans le sens le plus large, veille au suivi des projets liés au développement et à l'extension de la commune de Lagarde Paréol.

Un de ses objectifs prioritaires est d'assurer le maintien de la qualité de la vie.

Missions:

Examen des dossiers, élaboration de propositions dans le respect des législations en vigueur, information aux citoyens et dialogue avec les responsables des projets d'aménagements locaux.

Ceci dans tous les domaines concernés et plus particulièrement ceux de l'urbanisme et l'aménagement du territoire, de la lutte contre les nuisances et contre toute forme de pollution.

En bref:

Nous suivons les dossiers en cours en veillant au respect de l'environnement Gardoulien. Les habitants sont avertis de l'avancée des dossiers (informations sûres et vérifiables) par le biais de nos bulletins d'information distribués dans les boîtes aux lettres, mais aussi en réunion ponctuelle, par téléphone ou en entrevue.

N'hésitez pas à nous contacter:

[lpe84290@gmail.com](mailto:lpe84290@gmail.com)

Philippe Arnaud 06-08-69-68-07

## Le centre d'intervention «CI»

Le CI (Centre d'Intervention) Sainte Cécile les Vignes compte aujourd'hui environ **300 interventions par an** toutes interventions confondues (secours aux personnes, incendies, sauvetages animaliers, accidents de la route). Il couvre trois communes : Lagarde Paréol, Sainte Cécile les Vignes et Cairanne. Il compte 21 pompiers volontaires actifs à ce jour et quatre véhicules d'intervention dont deux destinés à la lutte contre les incendies.

Le chef de centre est le Capitaine **Patrice Ponçon** nommé à cette fonction depuis 2001. Notre commune comprend un sapeur-pompier volontaire actif : **Mr Daniel Lafont**

Il y a quelques mois **Mr Eric Jean** a pris sa retraite, une retraite bien méritée après 34 années de service au sein de cette caserne.

Précautions à prendre contre les incendies.

Le débroussaillage autour de vos habitations est un acte préventif contre les incendies. Les pompiers peuvent intervenir avec plus d'efficacité et à moindre risque dans une propriété débroussaillée. Lorsque le feu arrive sur une

zone débroussaillée, il diminue en intensité. Faute de combustible, son évolution est forcément réduite. Vous êtes davantage en sécurité dans votre maison. Le débroussaillage est de 50 mètres autour d'une habitation et de 10 mètres pour les chemins. Il s'agit d'une obligation prévue par le Code forestier sous peine de sanction.





# Fête des voisins dans les quartiers

Lors d'une réunion de la commission extra-municipale «Mieux vivre ensemble et Communication» du 11 Mars dernier, il a été proposé d'encourager les villageois à développer des fêtes dans leur quartier.

L'idée serait que pour ces fêtes ce soit une occasion donnée aux Gardoullens de mieux se connaître autour de chez eux, et pourquoi pas de créer des synergies, et de l'entraide.

Grâce au nouveau plan de Lagarde (Qui sera bientôt en place devant la salle des fêtes) il a été défini un certain nombre de quartiers, assez cohérents, où les habitants pourraient se regrouper. Un ou deux référents par quartier (volontaires auto désignés) seraient nécessaires pour organiser autour de chez eux cette fête.

Ceux-ci pourraient prendre contact avec Mireille Mercier qui anime déjà dans son quartier depuis de nombreuses années cet évènement.

Les dates seraient fixées par les référents avec ses voisins. Elle pourrait (sans obligation bien sûr) coïncider avec celle déjà en place (1er Samedi de Juillet)

C'est maintenant à vous de jouer : Mobilisez-vous et rencontrez-vous !



Rassemblement des voisins quartier des tartarus juillet 2010



Les enfants profitent d'une piscine improvisée quartier des tartarus juillet 2010

## Voisins vigilants

La communauté des voisins vigilants de Lagarde Paréol compte 43 membres, vous pouvez rejoindre **GRATUITEMENT** et **SIMPLEMENT** notre communauté en créant votre compte sur [www.voisinsvigilants.org](http://www.voisinsvigilants.org)

Laissez vous guider, il faudra seulement choisir la communauté qui s'appelle **Lagarde Paréol [Officiel]**

**ATTENTION** une autre communauté a été créée par erreur, créant une confusion, seul le créateur peut la détruire, si vous n'êtes pas inscrit dans la bonne communauté Lagarde Paréol [Officiel] , vous ne recevez pas les alertes ! 5 ou 6 personnes sont concernées.

### **NOUVEAUTES !**

Désormais vous pouvez lancer une alerte à partir de votre téléphone portable en envoyant un simple SMS au **06 47 49 26 26**

Merci et ouvrons l'oeil !



# Evènements retour en images

## Stage de peinture à l'huile et au couteau organisé par JC -Le Gentil- Janvier 2015

Des peintres amateurs ont investi les lieux du centre socioculturel pour s'initier à la peinture au couteau et à l'huile. Pour le stage, il y avait 8 participants, peintres amateurs, 2 n'ayant jamais peint à l'huile et 4 n'ayant jamais peint au couteau. Ce stage était

dirigé par Yvon Bonnaffoux, peintre professionnel autodidacte, côté chez Drouot dont l'atelier est à Corbières à proximité de Manosque, dans les Alpes de Hautes Provence. Une des particularités d'Yvon est de n'utiliser que 6 couleurs et de faire ses propres mélanges. Voilà déjà un bon exercice. Le travail avec seulement 2 couteaux (donc sans pinceaux) en est un autre.

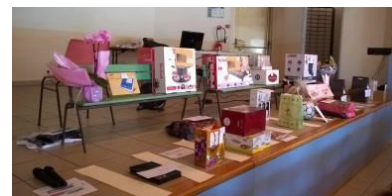


## LOTO de l'école - Janvier 2015

Samedi 24 Janvier, le centre socioculturel a fait salle comble pour le loto annuel organisé par le Foyer au profit de l'école.

Le foyer de Lagarde remercie les commerçants et artisans qui se sont associés à leur loto en

leur offrant des lots et remercie tous les parents qui se sont impliqués dans la manifestation.



## Repas des seniors - Février 2015

Comme chaque année, le comité des fêtes et la municipalité ont convié les personnes âgées à leur repas annuel. 55 personnes étaient présentes pour partager et apprécier ce moment convivial

autour du repas préparé pour l'occasion par "Le Relais & Référence Traiteur" de Ste Cécile les Vignes. Les personnes, n'ayant pu se déplacer, se sont vues apporter leur repas à domicile.



## Journée Provençale autour du Cochon - Février 2015

Malgré le fort mistral, les convives, une fois de plus, sont venus nombreux au centre socioculturel ce dimanche 8 février pour savourer les cochons rôtis à la broche à l'occasion de la journée provençale autour du cochon organisée par l'association l'Entr'Acte.

Avant le repas, ils ont pu déguster, apprécier voire acheter les vins du

massif d'uchaux pour accompagner le repas.



## DATES A RETENIR

### Juillet

- Samedi 4 - Repas de quartier Les Planes

### Août

- 1-2-3 Aout - Fête votive

### Septembre

- Ban des vendanges à Avignon

Directeur de publication : Fabrice Leane Rédaction : l'ensemble du conseil.

Réalisation Graphique : Sophie Febvre

Impression © GFCOM 04 90 30 65 90

Photos : Eric Gracia - Martine Gras - Fotolia

Ne pas jeter sur la voie publique.

